

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-1152

Rés. N° 2021-000 : Il est proposé par
appuyé par
et unanimement résolu
que le **second projet de règlement N° 2021-1152** modifiant le
règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de notamment :

- agrandir la zone « 2106 » vers le sud-ouest, à même une partie de la zone « 3114 », afin d'y inclure le lot 3 758 681 au cadastre du Québec, situé en bordure du boulevard Rideau;
- ajouter l'usage « 5839 – Autre hébergement » à la liste des usages énumérés pour la classe d'usage « Commerces d'hébergement et restauration (C-2) »;

soit adopté et signé tel que ci-après reproduit.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-1152

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le présent règlement modifie le règlement de zonage N° 2015-844, tel que ci-après mentionné.

ARTICLE 2 Le plan de zonage (feuillet N° 9 à l'échelle 1 : 25 000 et feuillet N° 9-4 à l'échelle 1 : 5 000), adopté en vertu de l'article 16 du règlement N° 2015-844, est modifié par l'agrandissement de la zone « 2106 » à même une partie de la zone « 3114 », dans le secteur du boulevard Rideau, afin d'y intégrer le lot 3 758 681 au cadastre du Québec.

Le plan de zonage ainsi modifié est reproduit en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

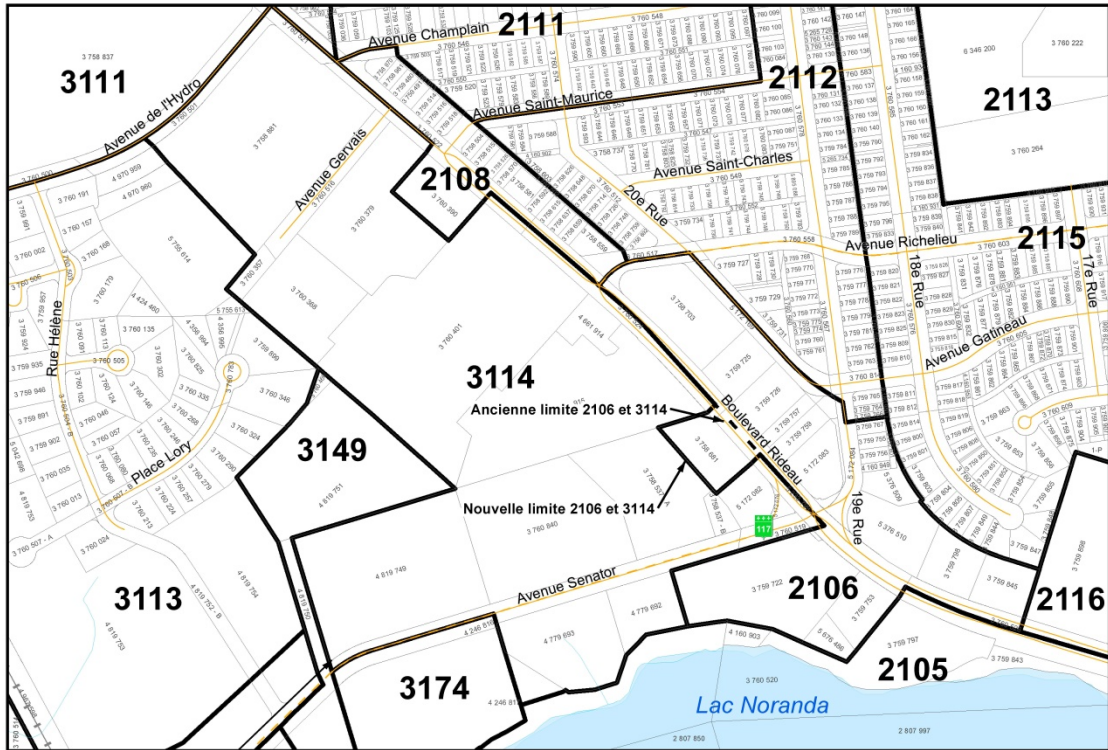
ARTICLE 3 L'article « 45 COMMERCES D'HÉBERGEMENT ET RESTAURATION (C-2) » est modifié afin d'ajouter l'usage « 5839 – Autre hébergement » à la liste des usages énumérés, après l'usage « 5833 – Auberge ou gîte touristique ».

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-1152

ARTICLE 2



Source: ©Ville de Rouyn-Noranda, Gouvernement du Québec, tous droits réservés. La Ville se dégage de toute responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude et à la mise à jour des données cartographiques. Toute reproduction à des fins autres que celles pour lesquelles cette carte a été créée est interdite. Ce document n'a aucune valeur légale et est pour référence seulement.



- Légende**
- Cadastre
 - Zone agricole délimitée
 - Milieu humide prioritaire au plan de gestion
 - Lac et étendue d'eau
 - Cours d'eau
 - Réseau routier
 - Réseau cyclable
 - Réseau ferroviaire
 - Voie ferrée désaffectée

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE - VILLE DE ROUYN-NORANDA
Feuillet 9 (1:25 000) et Feuillet 9-4 (1:5 000)
Modification zones 2106 et 3114



Date: 2021-07-20